

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de Denney
Du 27 juin 2022 à 18h30**

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7 (pour les points 1 à 5 de l'ordre du jour)

8 (pour le point 6 arrivée de Mme VUILLAUMIE Elisabeth)

Nombre de votants : 10 (pour les points 1 à 5 de l'ordre du jour)

11 (pour le point 6)

M. le Maire ouvre la séance à 18h30, il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, M. EHRET Christophe est désigné pour remplir cette fonction.

En période de crise sanitaire : autorisé 2 pouvoirs par personne

Présents Mrs Mmes : MORGEN Jean-Paul, EHRET Christophe, LUGAN Ludovic, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, Mme VUILLAUMIE Elisabeth (arrive à 19h15 au point 6), PERIAT Fabrice, REMOND-SCHERRER Samantha.

Absents excusés : Mme GASPARI Christelle,

M. CHATILLON Ludovic ayant donné procuration à Mme MEY Béatrice

Mme FERNANDEZ Dorothée ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul

Mme GOCTU Aysun ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul

Ordre du jour :

M. le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative au budget communal 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour.

- 1) Approbation PV conseil du 13 Juin 2022
- 2) Budget : décision modificative N° 1
- 3) Autorisation demande subvention TE90 led 2^{ème} tranche
- 4) Autorisation demande subvention TE90 luminaire solaire
- 5) Renouvellement contrat assurances risques absentéisme personnel
- 6) DIA
- 7) Questions diverses et informations

1) Approbation PV conseil du 13 juin 2022

DELIBERATION n° 2022/06/08

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 13 juin 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022.

2) Budget 2022 : décision modificative N° 1

DELIBERATION n° 2022/06/09

M. le Maire expose : suite à de nouvelles situations notamment la reprise des travaux pour la mise aux normes des trottoirs Grande Rue, le déblocage d'un prêt, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget communal 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les écritures budgétaires ci-dessous :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

DESIGNATION	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
1641 (16) Emprunts	3 000.00 €
3021 (21) Frais d'études	3 000.00 €
2111 (21) Terrains nus	7 000.00 €
2128 (21) Autres agencements et aménagements	7 000.00 €
2138 (21) Autres constructions	4 000.00 €
21538 (21) Autres réseaux	3 000.00 €
2315 (23) Immos en cours installations techniques	53 000.00 €
TOTAL	80 000.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

DESIGNATION	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
1641 (16) Emprunts	80 000.00 €

**3) Autorisation demande subvention TE90 Luminaires LED 2^{ème} tranche
DELIBERATION n° 2022/06/10**

M. le Maire informe que TE 90, syndicat d'énergie du département, a créé un fond de transition énergétique. Il est destiné à soutenir les projets d'investissement des collectivités éligibles, en faveur de la maîtrise de l'énergie des bâtiments et du développement des énergies renouvelables. Chaque commune dispose d'une enveloppe de 36€/habitant.

Le coût des travaux pour le remplacement des luminaires (2^{ème} tranche) est de 20 215.00 € HT. La commune a obtenu du Département une subvention de 3000 € et devra toucher au titre des cessions des certificats d'Energie 25 % du montant de l'opération restant à charge de la commune.

Le Maire propose au conseil, de solliciter également le fond de transition énergétique de Territoire d'Energie 90, à hauteur de 8 868.25 € pour le changement des luminaires SHP par des LED (2^{ème} tranche).

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
Sollicite le soutien et la participation de Territoire d'Energie 90 dans le cadre du fond de transition énergétique pour un montant de 8 868.25 € pour le changement des luminaires SHP par des LED.**

**4) Autorisation demande subvention TE90 luminaire solaire
DELIBERATION n° 2022/06/11**

Le Maire expose : le coût des travaux pour l'installation d'un luminaire solaire LED est de 3 743.70€ HT, la commune devra toucher au titre des cessions des certificats d'Energie 25 % du montant de l'opération restant à charge de la commune.

Il propose de solliciter également une subvention auprès du syndicat Territoire d'Energie au titre du fond de transition énergétique pour un montant de 2 059.04 € pour la pose d'un mât solaire LED rue des Oeuches.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
Sollicite le soutien et la participation de Territoire d'Energie 90 dans le cadre du fond de transition énergétique pour un montant de 2 059.04 € € pour la pose d'un luminaire solaire LED.**

5) Renouvellement du contrat d'assurances risques absentéisme personnel

DELIBERATION n° 2022/06/12

Le Maire expose : le contrat d'assurance groupe, conclu par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort pour le compte des communes et établissements publics, et destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, arrive à son terme à la date du 31 décembre 2022.

Le Centre de Gestion propose de procéder à la conclusion d'un nouveau contrat permettant la garantie des risques.

Le Maire propose au conseil de charger le CDG 90 pour négocier et conclure pour le compte des communes un contrat groupe d'assurance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le Centre de Gestion 90 à négocier et à conclure pour le compte des communes un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.

6) DIA

DELIBERATION n° 2022/06/13

M. le Maire présente une DIA concernant la vente d'un immeuble bâti cadastré section AC n° 50 situé 16 rue du Bromont à DENNEY, d'une surface de 623 m².

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette opération.

7) Questions diverses et informations

- Orage de grêle : pas de catastrophe naturelle déclarée par le Préfet.

Séance levée à 19h40 ;

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.
Ce registre peut être consulté en mairie.

Christophe EHRET
Secrétaire de séance,

Jean-Paul MORGEN
Maire,